Des experts seniors bénévoles

Créée en 1974, ECTI est reconnue d'utilité publique depuis 1990.
L'association rassemble des seniors, femmes et hommes, désireux de rester actifs et utiles.
Ils sont issus du monde de l'industrie, de la finance, de la gestion ou des services, des secteurs public ou privé, avec des expériences locales, nationales et internationales.
Ils ont pour vocation de transmettre bénévolement les compétences et l'expérience acquises dans leurs parcours personnels et professionnels, au profit de la réussite de tous les projets.

Une charte déontologique

Les adhérents d'ECTI s'engagent à accomplir leurs missions avec professionnalisme et rigueur en respectant une obligation de confidentialité.
Les missions confiées, généralement de courte durée, ne doivent jamais entrer en concurrence avec le secteur marchand traditionnel.

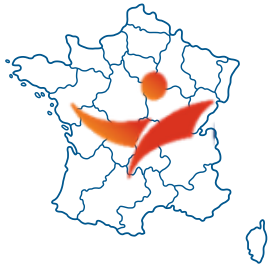
Vous aussi, devenez Ectien !

Vous êtes senior et vous avez envie de continuer à être actif et utile aux autres alors entrez dans une dynamique de partage en devenant adhérent d'ECTI.
Tous les détails d'adhésion sur notre site www.ecti.org et auprès de nos délégations locales.

www.ecti.org

Une organisation décentralisée

ECTI est implantée sur tout le territoire national au travers de délégations régionales, elles-mêmes découpées en délégations territoriales.
Les délégations ont toute latitude pour accueillir les nouveaux adhérents, organiser des missions et animer leur réseau local.



14 Délégations régionales

61 Délégations territoriales

1 800 Adhérents

Prenez contact avec nos délégués

Scannez ce QR Code pour découvrir la carte de toutes nos délégations.

78 rue Championnet 75018 Paris
Tél. +33 (0)1 41 40 36 00
E-mail : accueil@ecti.org

Collectivités

ecti
BÉNÉVOLAT SENIOR DE COMPÉTENCES

Accompagner les collectivités au plus proche de leur territoire



Grâce à son réseau de proximité composé de 61 délégations territoriales et de 14 délégations régionales, ECTI intervient au plus près des acteurs de la vie locale que sont les communes, intercommunalités, agglomérations, conseils départementaux et régionaux. Nous vous aidons à répondre à vos obligations légales et à réaliser vos projets.
Les bénévoles expérimentés d'ECTI apportent les solutions adaptées aux besoins spécifiques de toutes les collectivités.

Notre expérience donne des ailes à vos projets

Notre expérience donne des ailes à vos projets

De multiples domaines d'intervention

Les experts d'ECTI interviennent dans de nombreux domaines stratégiques pour accompagner la croissance et le développement des collectivités :

Sécurité des biens et des personnes
Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
Gestacrises, outil d'aide à la décision en cas de crise
Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUER)
Accessibilité des handicapés dans les ERP
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)
Audit sécurité Incendie
Cybersécurité : état des lieux et sensibilisation des personnels

Moyens et ressources
Plan de Continuité d'Activité (PCA)
Economies d'énergie
Gestion du patrimoine immobilier

Gestion de projets
Transition climatique / énergétique
Objectifs de Développement Durable (ODD, Programme ONU)
Attractivité des communes

Autres accompagnements
Aide aux demandeurs d'emploi
Suivi des bénéficiaires du RSA
Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD)

Des équipes pluridisciplinaires à votre service



ECTI mobilise des équipes pluridisciplinaires expérimentées pour piloter chaque mission confiée par les bénéficiaires.
Grâce à un réseau de plus de 1800 adhérents répartis dans l'ensemble de ses délégations régionales et territoriales, nous sommes en mesure de fournir des spécialistes dans tous les domaines, garantissant ainsi un accompagnement de qualité.

La solution Gestacrises

Véritable chef d'orchestre numérique, l'assistant Gestacrises accompagne les collectivités dans la gestion de crise. Il guide l'utilisateur pour analyser la situation, comparer les stratégies et bâtir un plan d'action opérationnel

Six étapes pour une réussite

1. Contacts préalables entre ECTI et le demandeur pour définir la mission, rédaction d'une proposition (devis).
2. Présélection par ECTI d'un ou plusieurs intervenants.
3. Validation de l'intervenant final par le demandeur.
4. Convention tripartite (ECTI, demandeur & intervenant) incluant une contribution aux frais généraux.
5. Réalisation de la mission
6. Rédaction d'un rapport de mission

Témoignage



"Les petites communes ne disposent pas des expertises internes pour se mettre en conformité avec les obligations règlementaires. Elles n'ont pas non plus les moyens de faire intervenir des cabinets spécialisés. C'est pourquoi l'aide d'ECTI, qui ne demande que la participation à des frais de gestion, représente une alternative très intéressante et pertinente".
Jean-Marie Mizzon, sénateur de la Moselle